

FAQ

Collecte de données et reddition de comptes pour le Fonds de finance sociale du gouvernement du Canada

Si vous recevez un financement du Fonds de finance sociale (FFS) du gouvernement du Canada, on vous demandera de présenter un rapport annuel. Les informations ci-dessous sont un aperçu général des données que vous pourriez être amené à déclarer. Chaque investisseur aura des exigences de rapport spécifiques. **Votre investisseur est votre meilleure source d'information sur ce que vous devez déclarer à votre investisseur.**

Veuillez noter que **les attentes en matière de rapport peuvent différer pour les investissements réalisés au Québec**, où des considérations provinciales spécifiques s'appliquent. Dans ces cas, les organismes bailleurs de fonds fourniront des conseils adaptés directement à leurs bénéficiaires d'investissement.

Cette ressource a été développée conjointement par Boann Social Impact et Realize Capital Partners pour aider les [organisations à vocation sociale \(OVS\)](#) et [les intermédiaires de finance sociale \(IFS\)](#) à mieux comprendre et se préparer aux attentes potentielles en matière de reddition de compte pour le FFS.

FOIRE AUX QUESTIONS

[Pourquoi certaines organisations ont-elles des attentes en matière de rapports différentes?](#)

[Quelles données pourrait-on me demander de déclarer?](#)

[À quelle fréquence et quand dois-je déclarer les données?](#)

[Comment les données sont-elles déclarées?](#)

[Pourquoi ces données sont-elles collectées?](#)

[Comment la confidentialité des données démographiques est-elle protégée?](#)

[Quel type de contribution la communauté a-t-elle apportée?](#)

[Comment l'établissement de rapports du Fonds de finance sociale s'aligne-t-il sur les normes de pointe et la recherche actuelle?](#)

[Où puis-je obtenir de l'aide?](#)

[Définitions détaillées](#)

Pourquoi certaines organisations ont-elles des attentes en matière de rapports différentes?

Il y a trois raisons pour lesquelles les bénéficiaires du Fonds de finance sociale pourraient avoir des attentes en matière de rapports différentes.

- Il y a **différentes attentes en matière de rapport pour les différents rôles** au sein du Fonds de finance sociale. Par exemple, les intermédiaires de finance sociale (IFS) ont besoin de fournir différents types de données que les organisations à vocation sociale (OVS).
- Les **attentes en matière de rapport au Québec diffèrent** de celles du reste du Canada.
- **La variation contribue à réduire le plus possible la charge de déclaration, tout en conservant les données aussi utiles que possible.** Les grossistes, les IFS et les OVS ont reçu le pouvoir discrétionnaire de choisir les données qu'ils collectent pour gérer et évaluer leur propre travail. Cette variation est bonne! Cela signifie que les efforts de collecte de données sont axés sur des données qui seront réellement utilisées.

Cela dit, il y a plus de similitudes que de différences.

- Toute la collecte de données a été guidée par [les objectifs du fonds](#), [les consultations avec la communauté](#), [les meilleures pratiques et les normes de pointe](#), ce qui pousse naturellement la collecte de données vers un alignement.
- Le groupe de travail sur la collecte de données du Fonds de finance sociale, qui est composé de représentants du gouvernement du Canada, de chacun des trois grossistes et de l'Approche commune, se réunit chaque mois pour aligner la collecte de données lorsque cela est faisable et souhaitable.

Ainsi, bien que chaque investisseur demande des données légèrement différentes, les différences sont minimales.

Quelles données pourrait-on me demander de déclarer?

Les données que vous serez invité à déclarer pour le Fonds de finance sociale se répartissent en cinq catégories : 1) données organisationnelles, 2) données d'impact, 3) données d'investissement, 4) données démographiques et 5) données sur l'investissement avec une optique d'équité sociale et une optique de genre. Certains des champs de

données probables sont énumérés ci-dessous par catégorie. Les spécificités peuvent varier d'un investisseur à l'autre, alors assurez-vous de vérifier auprès de votre investisseur ce qu'il attend exactement de vous.

1. Données organisationnelles

Toute la collecte de données a été guidée par les [objectifs du fonds](#), [les consultations avec la communauté](#), [les meilleures pratiques et les normes de pointe](#).

Les données organisationnelles aideront les grossistes et le gouvernement du Canada à compter le nombre d'organisations uniques qui reçoivent des investissements par l'intermédiaire du Fonds de finance sociale, à comprendre la portée géographique du FFS et à cerner les lacunes dans les populations qui en bénéficient, afin qu'ils puissent travailler à combler ces lacunes. [En savoir plus sur les raisons pour lesquelles ces données sont recueillies.](#)

Champ de données	Détails	Collecté auprès de
Nom	Dénomination sociale de l'IFS ou de l'OVS. La dénomination sociale d'une organisation peut différer du nom qu'elle utilise le plus souvent publiquement. Pour ce champ, les dénominations sociales des IFS et des OVS sont demandées.	OVS IFS
Numéro d'entreprise/enregistrement de l'ARC	Numéro d'entreprise ou d'enregistrement unique de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de chaque IFS et OVS. Si l'organisation n'a pas de numéro d'entreprise ou de numéro d'enregistrement de l'ARC, un numéro d'enregistrement provincial peut être fourni.	OVS IFS

Adresse (siège social)	Adresse municipale du siège social de l'IFS ou de l'OVS, y compris la province ou le territoire et le code postal.	OVS IFS
Contact principal	Nom et adresse de courriel d'une personne pour chaque IFS et OVS.	OVS IFS
Type d'organisation	On vous demandera de sélectionner tous les éléments qui s'appliquent : • Organisation à but lucratif • Organisation sans but lucratif • Coopérative • Organisme de bienfaisance	OVS
Secteur desservi	Votre investisseur vous fournira une liste de secteurs parmi lesquels vous devrez sélectionner ceux qui vous sont les plus pertinents.	OVS IFS
Localités desservies	Sélectionnez toutes les zones géographiques applicables où des services ou des programmes sont offerts : • Tout le Canada • Grand centre de population urbaine • Moyen centre de population • Petit centre de population • Régions rurales • Communautés et terres autochtones • Nord du Canada	OVS IFS
Provinces et/ou territoires desservis	Vous serez invité à sélectionner les provinces et territoires que votre organisation dessert : • Tout le Canada • Alberta • Colombie-Britannique • Manitoba	OVS IFS

	• Nouveau-Brunswick • Terre-Neuve-et-Labrador • Nouvelle-Écosse • Territoires du Nord-Ouest • Nunavut • Ontario • Île-du-Prince-Édouard • Québec • Saskatchewan • Yukon	
Populations principales desservies (ou populations bénéficiaires cibles)	Vous serez invité à sélectionner la population principale que votre organisation vise à servir avec ses produits et/ou services. La ou les populations principales desservies doivent être clairement identifiables à partir de votre énoncé de mission, de vos documents opérationnels et/ou de vos communications publiques. Sélectionnez tout ce qui s'applique : • Population générale • 2SLGBTQIA+ • Personnes de diverses identités de genre : Non-binaire • Personnes de diverses identités de genre : Agenre • Personnes de diverses identités de genre : Autres • Personnes noires • Autochtones : Premières Nations • Autochtones : Inuits • Autochtones : Métis • Autres personnes racisées • Immigrant.es, réfugié.es et nouveaux/nouvelles arrivant.es de première génération • Familles monoparentales	OVS IFS

	• Communautés du Nord canadien • Communautés de langue officielle en situation minoritaire • Personnes en situation d'itinérance ou d'insécurité du logement • Personnes en situation de faible revenu • Personnes ayant des problèmes cognitifs ou de santé mentale • Personnes vivant avec des handicaps physiques, sensoriels ou liés à la douleur • Personnes vivant avec une maladie terminale ou chronique • Personnes âgées (65 ans et plus) • Personnes sans diplôme d'études supérieures	
--	---	--

2. Données d'impact

Toute la collecte de données a été guidée par les [objectifs du fonds](#), [les consultations avec la communauté](#), [les meilleures pratiques et les normes de pointe](#).

Les données d'impact seront utilisées par les IFS, les grossistes et le gouvernement du Canada pour déterminer les domaines d'impact sur lesquels se concentrent les bénéficiaires de fonds et pour calculer une estimation de l'impact total du portefeuille (dans le cas des grossistes et des IFS) et de tous les bénéficiaires de fonds (dans le cas du gouvernement du Canada). [En savoir plus sur les raisons pour lesquelles ces données sont recueillies.](#)

Champ de données	Détails	Collecté auprès de
Thème(s)/ODD(s) ciblé(s)	On vous demandera de déterminer les Objectifs de développement durable de l'ONU que votre organisation promeut. • 1 – Pas de pauvreté • 2 – Faim « zéro » • 3 – Bonne santé et bien-être	OVS

	• 4 – Éducation de qualité • 5 – Égalité entre les sexes • 6 – Eau propre et assainissement • 7 – Énergie propre et d'un coût abordable • 8 – Travail décent et croissance économique • 9 – Industrie, innovation et infrastructure • 10 – Inégalités réduites • 11 – Villes et communautés durables • 12 – Consommation et production durables • 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques • 14 – Vie aquatique • 15 – Vie terrestre • 16 – Paix, justice et institutions efficaces • 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs	
Résultats d'impact social et/ou environnemental visés	Les résultats sociaux et environnementaux visés (c'est-à-dire, les résultats) des activités des OVS. Ceux-ci sont généralement choisis par l'OVS.	OVS
Indicateurs associés aux résultats d'impact ciblés	Informations mesurables utilisées pour déterminer dans quelle mesure les résultats cibles ont été atteints. Ceux-ci sont généralement choisis par l'OVS.	OVS
Impact généré	Les résultats sociaux et environnementaux réels des activités des OVS selon les indicateurs déterminés associés aux résultats d'impact visés.	OVS

3. Données d'investissement

La collecte de données a été guidée par les [objectifs du fonds](#), [consultations avec la communauté](#), [meilleures pratiques et normes de pointe](#).

Les données d'investissement aideront les grossistes et le gouvernement du Canada à quantifier les types et les montants de financement destinés à diverses régions, à divers secteurs et à diverses populations. [En savoir plus sur les raisons pour lesquelles ces données sont recueillies](#).

Champ de données	Détails	Collecté auprès de
Montant de l'investissement	Valeur totale (\$) de l'investissement.	IFS
Montant de l'investissement non gouvernemental attribuable au FFS	Valeur (en \$) de l'investissement mobilisé auprès des investisseurs non gouvernementaux au niveau de l'IFS qui est attribuable au FFS.	IFS
Type d'investissement	Sélectionnez tout ce qui s'applique : • Financement par emprunt – Prêt communautaire • Financement par emprunt – Prêt non communautaire • Fonds propres • Quasi-fonds propres et convertibles • Financement basé sur les résultats • Actifs réels • Autres	OVS IFS
Date de début de l'investissement	Date de début de l'investissement (mois et année)	OVS IFS

Période d'investissement	Durée de vie anticipée (c'est-à-dire, durée en années) de l'investissement. Selon le type d'investissement, cela pourrait signifier la durée en années avant que l'investissement atteigne sa maturité, que le remboursement soit dû, ou que l'investissement soit autrement censé se terminer.	OVS IFS
Rendement financier des investissements	Pourcentage (%) de rendement des investissements (RI) à la fin de la période d'investissement.	IFS
Maturité	Sélectionnez une réponse : • Nouveau (levée du premier fonds de finance sociale) • Émergent (levée du deuxième fonds de finance sociale) • Existant/Mature	IFS
Taille du fonds précédent	Taille (c'est-à-dire, montant du capital engagé) du plus grand fonds de finance sociale unique précédemment levé. Si le fonds de finance sociale est perpétuel, veuillez indiquer le montant du capital engagé au moment où l'engagement du grossiste a commencé.	IFS
Taille actuelle du fonds	Taille (c'est-à-dire, montant du capital engagé) du fonds de finance sociale actuel au moment de la clôture finale. Le fonds de finance sociale actuel fait référence au fonds dans lequel le grossiste investit.	IFS

	En cas de fonds de finance sociale perpétuel, veuillez indiquer le montant du capital engagé dans le fonds à la fin d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans suivant l'engagement du grossiste (pour laisser le temps aux engagements catalysés par l'investissement du grossiste d'être pris en compte).	
S'identifie comme investisseur avec rendement inférieur au taux du marché	Sélectionnez une réponse selon une évaluation subjective : • Oui • Non • Mixte L'identification en tant qu'investisseur avec rendement inférieur au taux du marché peut s'aligner sur l'offre de capital concessionnel sur une base évaluée en fonction du risque.	IFS

4. Données démographiques

Toute la collecte de données a été guidée par les [objectifs du fonds](#), [les consultations avec la communauté](#), [les meilleures pratiques et les normes de pointe](#).

Les données démographiques aideront les grossistes et le gouvernement du Canada à cerner les lacunes dans les populations qui en bénéficient, afin qu'ils puissent travailler à combler ces lacunes. Elles seront également utilisées pour évaluer et suivre les progrès vers les objectifs d'investissement du Fonds de finance sociale en matière d'avancement de l'équité sociale et de l'égalité des sexes. [En savoir plus sur les raisons pour lesquelles ces données sont recueillies](#).

Champ de données	Détails	Collecté auprès de
Composition de l'équipe de gestion (ventilée par groupe méritant l'équité)	L'équipe de direction peut être définie par les organisations en fonction de leur capacité et de leur contexte. Il ne s'agit pas de données individuelles. Il s'agit du décompte du nombre de personnes de l'équipe de direction qui s'identifient comme appartenant à un groupe méritant l'équité. Vous pouvez utiliser la liste des groupes méritant l'équité fournie par le Fonds de finance sociale ou vous pouvez utiliser votre propre liste. On vous demandera également de fournir le nombre total de personnes faisant partie de l'équipe de direction afin de permettre le calcul de la représentation.	OVS IFS
Composition du conseil d'administration (ventilé par groupe méritant l'équité)	Un conseil d'administration est un groupe de personnes qui fournit une expertise à une entreprise ou à une organisation. Le conseil d'administration offre une direction et une stratégie globales de haut niveau pour l'organisation et protège les intérêts financiers des investisseurs. Il ne s'agit pas de données individuelles. Il s'agit du décompte du nombre de personnes de l'équipe de direction qui s'identifient comme appartenant à un groupe méritant l'équité.	OVS

	Vous pouvez utiliser la liste des groupes méritant l'équité fournie par le Fonds de finance sociale ou vous pouvez utiliser votre propre liste. On vous demandera également de fournir le nombre total de personnes faisant partie du conseil d'administration afin de permettre le calcul de la représentation.	
--	--	--

5. Données sur l'investissement à optique d'équité sociale et à optique de genre (IOES et IOG)

Le Fonds de finance sociale a développé un système de codage pour définir, évaluer et suivre les progrès vers les objectifs d'investissement du Fonds de finance sociale en matière d'investissements qui font progresser l'équité sociale et l'égalité entre les sexes. Il s'appelle le Système de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES). De plus amples renseignements peuvent être trouvés [ici](#).

Champ de données	Détails	Collecté auprès de
Niveau d'investissement à optique d'équité sociale (IOES)	Indique si l'organisation se qualifie comme un IOES en fonction de l'évaluation du Système de codification IOES. • IOES Niveau 0 – Ne se qualifie pas • IOES Niveau 1 – Atteint le seuil • IOES Niveau 2 – Alignement solide Indiquez le nombre de SFI et d'OVS par niveau IOES (0, 1, 2)	OVS IFS
Niveau d'investissement à optique de genre (IOG)	Indique si l'organisation se qualifie comme un IOG en fonction de l'évaluation du Système de codification IOES. • IOG Niveau 0 – Ne se qualifie pas • IOG Niveau 1 – Atteint le seuil	OVS IFS

	• IOG Niveau 2 – Alignement solide Indiquez le nombre de SFI et d'OVS par niveau IOG (0, 1, 2)	
--	---	--

Demandes de données supplémentaires spécifiques aux grossistes et aux IFS

Les renseignements ci-dessus sont des renseignements d'ordre général. Votre investisseur est la meilleure source d'information sur ce que vous devrez déclarer à votre investisseur. Voir : [Pourquoi les rapports varient-ils en fonction des différentes organisations?](#)

À quelle fréquence et quand dois-je déclarer les données?

Afin de réduire au minimum le nombre de rapports annuels, les données ne sont collectées qu'aussi souvent que nécessaire. Les données sont collectées à l'un de trois intervalles : i) au début de l'investissement, mise à jour annuellement seulement selon le cas; ii) annuellement; iii) tous les quatre ans et lors de la sortie de l'investisseur de l'investissement. Les tableaux ci-dessous fournissent des informations générales sur la fréquence à laquelle les données sont susceptibles d'être collectées. Votre investisseur peut vous demander de présenter des rapports plus fréquemment pour ses besoins. Ainsi, votre investisseur est la meilleure source d'information sur ce que vous devrez déclarer et quand.

Données recueillies une fois et mises à jour annuellement, selon le cas

Les données qui tendent à être stables ne sont recueillies qu'une seule fois. Si des données changent, vous serez invité à mettre à jour les informations lors du rapport annuel, qui devra probablement être présenté en mars, avril ou mai. Le tableau ci-dessous répertorie les champs que votre investisseur pourrait vous demander de déclarer une seule fois et de mettre à jour uniquement en cas de besoin.

Type de données	Champ	Recueillies auprès de
Données organisationnelles	Nom	OVS IFS

Données organisationnelles	Numéro d'entreprise ou d'enregistrement de l'ARC	OVS IFS
Données organisationnelles	Adresse (siège social)	OVS IFS
Données organisationnelles	Contact principal	OVS IFS
Données organisationnelles	Type d'organisation	OVS IFS
Données organisationnelles	Secteur desservi	OVS IFS
Données organisationnelles	Localités desservies	OVS IFS
Données organisationnelles	Provinces et/ou territoires desservis	OVS IFS
Données organisationnelles	Populations principales desservies (ou populations bénéficiaires cibles)	OVS IFS
Données d'impact	Thème(s)/ODD(s) ciblé(s)	OVS IFS
Données d'impact	Résultats d'impact social et/ou environnemental visés	OVS IFS
Données d'impact	Indicateurs associés aux résultats d'impact ciblés	OVS IFS
Données d'investissement	Montant de l'investissement	OVS IFS
Données d'investissement	Montant de l'investissement non gouvernemental attribuable au FFS	IFS
Données d'investissement	Type d'investissement	OVS IFS
Données d'investissement	Date de début et date de fin de l'investissement	OVS IFS

Données d'investissement	Maturité	IFS
Données d'investissement	Taille du fonds précédent	IFS
Données d'investissement	Taille actuelle du fonds	IFS

Données collectées annuellement, probablement en mars, avril ou mai

Le tableau ci-dessous répertorie les champs que votre investisseur pourrait vous demander de déclarer annuellement.

Type de données	Champ	Recueillies auprès de
Données d'impact	Une mesure pour chaque indicateur associé aux résultats d'impact ciblés	OVS
Informations financières	[Données sur le rendement financier]	OVS IFS
Données du portefeuille	Chaque année, les IFS sont invités à faire rapport sur les données concernant les OVS nouvellement ajoutées; c'est-à-dire tout nouvel investissement réalisé depuis le dernier cycle d'établissement de rapports. Pour ces OVS, les IFS sont invités à fournir l'ensemble des données, en suivant la même fréquence d'établissement de rapports décrite ci-dessus.	IFS

Données collectées tous les 4 ans et/ou à la sortie

Les données démographiques et [les données sur l'investissement à optique de genre et à optique d'équité sociale](#) sont collectées au début et à la fin de l'investissement, ainsi qu'à des intervalles de quatre ans entre les deux. La collecte de ces données tous les quatre ans sert deux objectifs : elle contribue à alléger le fardeau de la déclaration annuelle et à protéger davantage l'anonymat des données démographiques.

Type de données	Champ	Collecté auprès de
Données d'investissement	Rendement financier des investissements	IFS seulement (une seule fois à la fin de l'investissement)
Niveau IOES/IOG	Niveau d'investissement à optique d'équité sociale (IOES)	OVS IFS
Niveau IOES/IOG	Niveau d'investissement à optique de genre (IOG)	OVS IFS
Données démographiques	Composition de l'équipe de direction	OVS IFS
Données démographiques	Composition du conseil d'administration	OVS

Comment les données sont-elles déclarées?

Les champs de données ci-dessus seront communiqués à votre investisseur. Cela signifie que les organisations à vocation sociale (OVS) rendront compte à leurs investisseurs. Si leur investisseur est un intermédiaire de finance sociale (IFS), l'IFS transmettra les données au grossiste lorsque l'IFS fera son rapport. Les grossistes, à leur tour, transmettront les données au gouvernement du Canada lors de leur rapport. Ce système en cascade aide à limiter le fardeau de la déclaration en donnant aux OVS un rapport à créer, plutôt que trois (un pour leur investisseur, un pour les grossistes et un pour le gouvernement du Canada).

Pour alléger davantage le fardeau de la déclaration, la déclaration de toutes les données non financières se fait à l'aide de la Impact Data Capsule (Capsule de données d'impact). Il s'agit d'une copie lisible par machine de vos données d'impact écrites dans le format de la

Norme commune des données d'impact qui peut être importée par toute personne alignée sur la [Norme commune des données d'impact](#).

Pour les OVS : La Capsule de données d'impact allège le fardeau des OVS en vous offrant des options sur la façon dont vous déclarez vos données. Ces options sont conçues pour s'adapter facilement à votre propre tenue de dossiers, de sorte que vous passiez moins de temps à copier, coller et à remplir le formulaire. Vous pourriez choisir de simplement remplir le formulaire de votre investisseur, ou vous pourriez choisir d'utiliser l'un des modèles du Fonds de finance sociale, ou vous pourriez choisir d'exporter directement à partir de vos systèmes de données existants. L'avantage d'avoir des options est que vous pouvez choisir la solution d'établissement de rapport qui vous convient le mieux. Le mauvais côté des options, c'est qu'il peut falloir un moment pour comprendre les différents choix. Veuillez avoir une conversation avec [l'Approche commune de la mesure d'impact](#) pour obtenir de l'aide afin de déterminer quelle option est la meilleure pour vous.

Pour les IFS : La [Norme commune des données d'impact](#) allège le fardeau pour les IFS en facilitant le partage avec vos grossistes des données que vous collectez auprès des OVS. Avec la Norme commune des données d'impact, vous passerez moins de temps à formater et à nettoyer les données. Il existe de nombreuses options pour intégrer la Norme commune des données d'impact dans vos systèmes. Il peut falloir un moment pour les comprendre toutes. Veuillez avoir une conversation avec [l'Approche commune de la mesure d'impact](#) pour obtenir de l'aide afin de déterminer quelle option est la meilleure pour vous.

Pourquoi ces données sont-elles collectées?

Toutes les données collectées sont nécessaires pour gérer et évaluer le rendement du Fonds de finance sociale et s'assurer qu'il fait tout ce qu'il peut pour atteindre ses objectifs.

Chaque grossiste et IFS a des résultats qu'il essaie d'atteindre. Ils recueilleront des données pour suivre les progrès vers ces résultats. De même, le gouvernement du Canada a déterminé les [objectifs du Fonds de finance sociale \(FFS\)](#) suivants. Les données organisationnelles, les données d'impact, les données d'investissement, les données démographiques et [les données à optique d'équité sociale et à optique de genre](#) sont utilisées pour évaluer les progrès réalisés vers ces objectifs.

- attirer de nouveaux investissements du secteur privé sur le marché de la finance sociale
- soutenir la croissance des intermédiaires de finance sociale (IFS)
- s'assurer que les fonds atteignent les groupes méritant l'équité dans une variété de régions et de secteurs différents
- améliorer les pratiques d'équité sociale dans l'écosystème de la finance sociale
- augmenter la capacité des organisations à vocation sociale à générer des impacts sociaux et/ou environnementaux en améliorant l'accès à un financement abordable et flexible
- soutenir les écosystèmes de la finance sociale existants et l'émergence d'un marché de la finance sociale dynamique et autosuffisant
- faire progresser les objectifs de développement durable de l'ONU et ses engagements en faveur de la réconciliation avec les Autochtones

Comme indiqué ci-dessus :

- Les données organisationnelles et les données démographiques aideront les grossistes et le gouvernement du Canada à compter le nombre d'organisations uniques qui reçoivent des investissements par l'intermédiaire du Fonds de finance sociale, à comprendre la portée géographique du FFS et à cerner les lacunes dans les populations qui en bénéficient, afin qu'ils puissent travailler à combler ces lacunes.
- Les données d'impact seront utilisées par les IFS, les grossistes et le gouvernement du Canada pour déterminer les domaines d'impact sur lesquels se concentrent les bénéficiaires de fonds et pour calculer une estimation de l'impact total du portefeuille (dans le cas des grossistes et des IFS) et de tous les bénéficiaires de fonds (dans le cas du gouvernement du Canada).
- Les données d'investissement aideront les grossistes et le gouvernement du Canada à quantifier les types et les montants de financement destinés à diverses régions, à divers secteurs et à diverses populations.
- Les données démographiques et les données sur l'investissement à optique d'équité sociale et à optique de genre seront utilisées pour évaluer et suivre les progrès vers les objectifs d'investissement du Fonds de finance sociale en matière d'avancement de l'équité sociale et de l'égalité des sexes. De plus amples renseignements peuvent être trouvés [ici](#).

Comment la confidentialité des données démographiques est-elle protégée?

Lorsque vous fournissez vos informations démographiques (c'est-à-dire, si vous vous identifiez comme appartenant à un ou plusieurs groupes méritant l'équité), vous fournissez des informations personnelles. Les renseignements que vous fournissez sont protégés et gérés conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et à la [Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social](#), Partie 4.

Les informations démographiques que vous fournissez à votre investisseur seront agrégées au niveau de l'organisation avant d'être partagées davantage. Vos données ne seront accompagnées d'aucune information d'identification, à l'exception du nom de l'organisation pour laquelle vous travaillez ou avec laquelle vous travaillez.

Comme indiqué [ci-dessus](#), nous recueillons des renseignements personnels pour soutenir les activités de mesure du rendement pour le Fonds de finance sociale. L'évaluation du rendement du Fonds de finance sociale soutiendra le développement de futures politiques et propositions de financement et de programmes liées au soutien de l'innovation sociale, de la finance sociale et/ou du développement social au Canada. Ces utilisations de vos renseignements personnels ne mèneront jamais à une décision vous concernant.

La participation à cette activité est volontaire. Si vous ne fournissez pas les renseignements personnels demandés, la seule conséquence sera des renseignements moins complets et/ou exacts pour les activités de mesure du rendement, d'analyse des politiques, de recherche et d'évaluation liées au Fonds de finance sociale.

Vos renseignements personnels seront conservés pendant la durée du programme du Fonds de finance sociale, qui doit se terminer le 31 mars 2039, et pendant trois ans après cette date pour permettre l'achèvement des activités d'évaluation du programme. Après l'achèvement des activités d'évaluation du programme, et au plus tard le 31 mars 2042, vos renseignements démographiques seront éliminés conformément aux protocoles ministériels.

Parce que les informations démographiques seront agrégées au niveau de l'organisation, **il ne vous sera pas possible d'y accéder ou de les corriger**. Les informations démographiques mises à jour devraient être collectées auprès des organisations par l'intermédiaire de grossistes tous les quatre ans jusqu'à la sortie ou fermeture du fonds.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre gestion de vos renseignements personnels, vous pouvez [contacter](#) le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ou [déposer une plainte](#) auprès de ce dernier.

Quel type de contribution la communauté a-t-elle apportée?

Le système de collecte de données décrit ci-dessus est le résultat de trois années de consultations communautaires et de révisions basées sur ces contributions. Le Fonds de finance sociale lui-même est né de la [stratégie d'innovation sociale et de finance sociale](#), qui était elle-même fondée sur [des consultations approfondies](#). Le système de codification IOES/IOG a bénéficié de conversations avec des acteurs clés de l'écosystème d'investissement social et de la finance sociale travaillant sur l'équité sociale dans la finance sociale. De plus, l'Approche commune a organisé un [groupe de travail sur les données démographiques](#) pour trouver le bon équilibre entre la collecte d'assez d'informations pour évaluer dans quelle mesure le Fonds de finance sociale atteignait les groupes méritant l'équité dans une variété de régions et de secteurs différents, tout en ne surchargeant pas les groupes méritant l'équité que le Fonds est censé atteindre.

Comment l'établissement de rapports du Fonds de finance sociale s'aligne-t-il sur les normes de pointe et la recherche actuelle?

L'établissement de rapports pour le Fonds de finance sociale est basé sur les meilleures pratiques actuelles et les normes de pointe. En plus d'être peu contraignant, il vise à aider les bénéficiaires des investissements du Fonds de financement social à aligner leurs pratiques de mesure et de communication de l'information sur les connaissances et les normes actuelles dans le secteur de la finance sociale.

Les exemples comprennent les suivants :

- La Norme commune des données d'impact mettra les données des participants du Fonds de finance sociale dans un format compatible avec l'IA. Leurs données seront en [RDF](#) et utiliseront le langage d'ontologie Web OWL. Cela crée une couche sémantique qui permet une analyse basée sur l'IA. Nous savons tous que les grands modèles de langage (LLM) sont excellents pour communiquer avec des mots, mais

qu'ils ne sont pas très bons avec les chiffres. Les données, structurées en RDF avec des ontologies, sont le compagnon avisé des LLM en matière de chiffres.

- Les rapports sur l'impact invitent les bénéficiaires du Fonds de finance sociale à adopter des normes de pointe et à s'aligner sur les normes de l'industrie, telles que les ODD des Nations Unies, les normes de gestion de l'impact et les indicateurs IRIS+.
- Les données sur l'investissement à optique d'équité sociale et à optique de genre s'alignent sur 2x, l'outil d'évaluation B Corp et IRIS+.

Où puis-je obtenir de l'aide?

Realize Capital Partners offre [des programmes de renforcement des capacités en mesure et gestion de l'impact \(MGI\)](#) pour les participants du Fonds de finance sociale au nom de tous les grossistes.

- Pour les OVS : LIFT Impact Partners propose **Measuring What Matters** (Mesurer ce qui importe) : un programme de cohorte avec encadrement et engagement entre pairs pour les OVS qui ont reçu un investissement dans le cadre du Fonds de finance sociale. Apprenez-en davantage sur ce programme [ici](#) (en anglais seulement).
- Pour les IFS : Impact Frontiers offre **IMM for the SFF** (MGI pour le FFS) : une formation par cohorte et des ateliers sur des sujets avancés pour les IFS qui ont reçu un investissement par le biais du Fonds de finance sociale, complétés par des possibilités d'encadrement et d'apprentissage entre pairs facilitées par Realize. Apprenez-en davantage sur ce programme [ici](#) (en anglais seulement). [IMM Fundamentals](#) (les principes fondamentaux de la MGI) est une ressource autodirigée pour les IFS et constitue un prérequis recommandé pour le programme de cohorte.
- Pour les OVS et les IFS : Kore Global offrira des programmes et des ressources pour aider les organisations à faire des rapports en utilisant le Système de codification de l'investissement à optique d'équité sociale (IOES) et à promouvoir l'équité sociale et l'égalité des sexes au sein de leurs organisations dans le contexte du marché de la finance sociale au Canada. Plus d'informations sur ces offres seront disponibles [ici](#).

Si vous souhaitez de l'aide **pour faire fonctionner la Norme commune des données d'impact** avec vos systèmes existants – que ce soit Excel, Google Sheets ou un logiciel spécialisé – contactez l'Approche commune à socialfinancefund@commonapproach.org.

Définitions détaillées

**Il s'agit de définitions de travail qui peuvent être modifiées.*

Groupes méritant l'équité

« Groupes méritant l'équité » (également connus sous le nom de groupes privés d'équité) désigne des communautés qui ont été historiquement marginalisées et exclues de la participation à la société et qui font face à des obstacles particuliers et significatifs en raison de leurs identités qui se recoupent, y compris la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, l'âge et le handicap. Les groupes méritant l'équité comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

- 2SLGBTQIA+
- Personnes noires
- Immigrant.es, réfugié.es et nouveaux/nouvelles arrivant.es de première génération
- Autochtones : Premières Nations
- Autochtones : Inuits
- Autochtones : Métis
- Groupes de langues officielles en situation minoritaire
- Autres personnes racisées
- Personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques)
- Femmes
- Personnes de diverses identités de genre : Non-binaire
- Personnes de diverses identités de genre : Agenre
- Personnes de diverses identités de genre : Autres

- **2SLGBTQIA+**
 - o Les personnes qui s'identifient comme étant bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles et autres (« + »).
 - **Bispirituel.le** – Terme utilisé pour décrire, de façon générale, des concepts traditionnels présents dans de nombreuses cultures autochtones. C'est une identité propre à la culture que certains Autochtones utilisent pour désigner une personne dont l'identité de genre, l'identité spirituelle ou l'orientation sexuelle comprend à la fois un esprit masculin et un esprit féminin.
 - **Lesbienne** – De façon générale, femme qui est attirée sexuellement et romantiquement par les femmes.
 - **Gai.e** – Personne qui est sexuellement ou romantiquement attirée par des personnes du même sexe ou de la même identité de genre. Traditionnellement, cette identité était réservée aux hommes, mais le terme a été adopté par les personnes de toutes les identités de genre.

- **Bisexuel.le** – Personne qui est sexuellement ou romantiquement attirée par deux identités de genre ou plus.
 - **Transgenre** – Personne dont l'identité de genre diffère de celle qui est généralement associée au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
 - **Queer** – Terme autrefois méprisant utilisé comme insulte à l'égard des personnes 2ELGBTQI+; il est maintenant réclamé par de nombreuses personnes 2ELGBTQI+ comme façon positive de se décrire, et comme façon d'inclure les nombreuses identités diverses qui ne sont pas couvertes par les acronymes 2ELGBTQI+ les plus fréquents.
 - **Intersexué.e** – Terme général désignant divers types de différenciation biologique du sexe. Les personnes intersexuées ont des variantes dans leurs caractéristiques sexuelles, notamment les chromosomes, les organes reproducteurs internes, les organes génitaux ou les caractéristiques sexuelles secondaires (par ex., la masse musculaire, les seins) relevant de ce qui est généralement classé comme étant masculin ou féminin.
 - **Asexuel.le** – Une personne qui ne ressent aucune attirance sexuelle et ne souhaite pas s'exprimer sexuellement. L'orientation sexuelle et romantique des personnes asexuelles peut varier (par ex., asexuel biromantique), et elles peuvent avoir des partenaires sexuels ou romantiques.
 - + – Le « + » représente les personnes qui utilisent d'autres termes pour désigner leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.
- o **REMARQUE :** La terminologie 2SLGBTQIA+ évolue continuellement. En conséquence, il est important de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que ces définitions constituent un point de départ pour comprendre les identités 2SLGBTQI+. Différentes personnes et communautés 2SLGBTQI+ peuvent avoir des compréhensions plus larges ou plus spécifiques de ces termes.
- **Personnes noires**
 - o Toutes les communautés noires, englobant divers groupes ayant une ascendance africaine et un patrimoine culturel commun, y compris, mais sans s'y limiter, les communautés africaines canadiennes/africaines, afro-caribéennes canadiennes/afro-caribéennes, afro-autochtones et afro-latino/a/x¹.
 - **Immigrant.es, réfugié.es et nouveaux/nouvelles arrivant.es de première génération**
 - o **Immigrant.es de première génération** – Personnes nées à l'extérieur du Canada et ayant immigré au Canada.
 - o **Réfugié.es** – Des personnes qui ont été forcées de fuir la persécution dans leur pays d'origine. Cela inclut les réfugié.es au sens de la Convention (tels que définis

¹ Du [Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs](#)

par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* [L.C. 2001, ch. 27]) et les demandeurs/demandeuses d'asile.

- o **Nouveaux/nouvelles arrivant.es** – Immigrant.es et réfugié.es qui sont au Canada depuis moins de cinq ans.
- **Autochtones : Premières Nations**
 - o Au Canada, les peuples autochtones qui font partie d'une Première Nation ou dont les ancêtres faisaient partie d'une Première Nation. Les Premières Nations comprennent les Indiens inscrits et non inscrits et les Indiennes inscrites et non inscrites.²
- **Autochtones : Inuits**
 - o Au Canada, peuple autochtone qui habite ou habitait traditionnellement les régions du Nord et les côtes arctiques du Canada, c'est-à-dire l'Inuit Nunangat, et dont les membres sont unis par une origine, une histoire et une culture communes.³
- **Autochtones : Métis**
 - o Au Canada, peuple autochtone dont les membres sont d'ascendance européenne et de Premières Nations mixte, sont unis par une origine, une histoire et une culture communes, et sont généralement acceptés par la Nation Métis.⁴
- **Groupes de langue officielle en situation minoritaire**
 - o Au Canada, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont principalement des francophones vivant en dehors de la province de Québec et des anglophones vivant dans la province de Québec.
- **Autres personnes racisées**
 - o Des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche⁵.
- **Personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques)**
 - o Les personnes vivant avec un handicap, y compris un handicap physique, mental, intellectuel, cognitif, sensoriel, un trouble d'apprentissage ou de la communication

² Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlanguages.gc.ca\)](https://noslangues-ourlanguages.gc.ca/)

³ Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlanguages.gc.ca\)](https://noslangues-ourlanguages.gc.ca/)

⁴ Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlanguages.gc.ca\)](https://noslangues-ourlanguages.gc.ca/)

⁵ Référez-vous à la [définition de « minorité visible » de Statistique Canada](#)

ou sensoriel — ou une limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.⁶

- **Femmes**
 - o Toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes, qu'elles soient des femmes cisgenres ou des femmes transgenres.
- **Personnes de diverses identités de genre : Non-binaire**
 - o Terme qui fait référence à une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à une compréhension binaire du genre (soit homme ou femme). Il s'agit d'une identité de genre qui peut comprendre des éléments des genres masculin, féminin, androgyne, fluide, multiple, et même d'aucun genre, ou d'un autre genre qui ne s'inscrit pas dans le spectre « homme-femme ».⁷
- **Personnes de diverses identités de genre : Agenre**
 - o Les personnes qui ne s'identifient pas à un genre particulier.⁸
- **Personnes de diverses identités de genre : Autres**
 - o Des personnes dont l'identité de genre ne s'aligne avec aucune des autres options fournies.

Type d'investissement

- **Financement par emprunt- Prêt communautaire**
 - o Prêter de l'argent à des entreprises et à des particuliers dans une communauté spécifique, comme un quartier ou une ville. Les prêts communautaires consistent généralement à accorder des prêts aux particuliers et aux entreprises qui sont établis et engagés à servir leurs communautés.
- **Financement par emprunt – Prêt non communautaire**
 - o Le financement par emprunt est l'acte de lever des capitaux en empruntant de l'argent à un prêteur, à rembourser à une date ultérieure. En échange d'un prêt, les créanciers doivent alors des intérêts sur l'argent emprunté.
- **Fonds propres**
 - o Le financement par actions consiste à vendre des actions à des investisseurs pour lever des capitaux. En échange de capital, l'entreprise doit donner aux

⁶ Selon la définition de « handicap » dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité \(justice.gc.ca\)](https://www.justice.gc.ca/lois/lois/la/la.html)

⁷ De la [Terminologie 2ELGBTQI+ – Glossaire et acronymes fréquents – Canada.ca](https://www2013.senate.gov/committees/committees-main/terminology)

⁸ Traduction de [AGENDER | Signification en anglais – Dictionnaire Cambridge](https://www.merriam-webster.com/dictionary/agender)

investisseurs un pourcentage de propriété dans l'entreprise par le biais d'actions. Le capital reçu par l'entreprise n'a pas à être remboursé.

- **Quasi-fonds propres et convertibles**

- o Les placements en quasi-fonds propres se situent entre les caractéristiques du financement par actions et par emprunt. Elles sont généralement assorties de modalités souples adaptées au contexte (p. ex., calendriers et modalités de remboursement personnalisés) et sont considérées comme présentant un risque plus élevé que la dette de premier rang et un risque plus faible que les actions ordinaires. Le rendement pour le détenteur est généralement basé sur les profits ou les pertes de l'investissement, mais peut être structuré sous forme de dette, non garantie et subordonnée, y compris la dette mezzanine, et dans certains cas convertibles en actions ou en actions privilégiées.
- o Les obligations convertibles sont des types d'obligations qui permettent à un détenteur de convertir le principal des billets et les intérêts courus en un nombre spécifié d'actions privilégiées ou ordinaires sous certaines conditions. Titre hybride avec des caractéristiques similaires à celles de la dette et des capitaux propres, mais qui est considéré comme une dette et se situe au-dessus des capitaux propres dans la pile de capital d'une entreprise.

- **Financement basé sur les résultats**

- o Le financement basé sur les résultats est un financement dédié au paiement des résultats sociaux. Dans le cadre de financement basé sur les résultats, le gouvernement agit en tant qu'acheteur des résultats souhaités en fonction de leurs objectifs. Un intermédiaire fournit un fonds de roulement à un organisme de prestation de services pour qu'il fournisse des interventions basées sur les résultats et mobilise des capitaux auprès d'investisseurs privés. Les investisseurs privés reçoivent le capital et le rendement de leur investissement du gouvernement si les résultats sont atteints.

- **Actifs réels**

- o Les actifs réels sont des actifs physiques ou corporels qui ont une valeur matérielle et peuvent générer des revenus ou s'apprécier au fil du temps. Les biens réels ont une forme physique et ont souvent une utilité ou une utilisation directe. Les actifs réels peuvent inclure un large éventail d'opportunités d'investissement, telles que l'immobilier, les ressources naturelles, les infrastructures et les objets de collection.

- **Autres**

Localités desservies

- **Grand centre de population urbaine**

- o Centre de population comptant 100 000 habitants ou plus et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel.⁹

- **Moyen centre de population**

- o Centre comptant une population de 30 000 à 99 999 habitants avec une densité de population de 400 personnes ou plus par kilomètre carré, selon les chiffres de population du recensement actuel.¹⁰

- **Petit centre de population**

- o Centre comptant une population de 1 000 à 29 999 habitants avec une densité de population de 400 personnes ou plus par kilomètre carré, selon les chiffres de population du recensement actuel.¹¹

- **Régions rurales**

- o Tout territoire situé à l'extérieur des centres de population, y compris les petites villes, les villages et d'autres lieux peuplés comptant moins de 1 000 habitants et une densité de population inférieure à 400 personnes par kilomètre carré, selon les chiffres de population du recensement actuel.¹²

- **Communautés et terres autochtones**

- o Comprend les communautés peuplées principalement de Premières Nations (inscrites ou non inscrites), de Métis ou d'Inuits et les zones couvertes par les limites législatives des réserves indiennes, des terres visées par un règlement de revendications territoriales et des terres indiennes.¹³

- **Nord du Canada**

- o Les trois territoires canadiens (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), ainsi que l'extrémité nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Nord

⁹ De la [Classification des centres de population et des régions rurales 2016 \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca)

¹⁰ De la [Classification des centres de population et des régions rurales 2016 \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca)

¹¹ De la [Classification des centres de population et des régions rurales 2016 \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca)

¹² De la [Classification des centres de population et des régions rurales 2016 \(statcan.gc.ca\)](http://statcan.gc.ca)

¹³ Des [Ressources sur les peuples et les terres autochtones de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#)

est basé sur des définitions déterminées par les provinces qui reflètent généralement les régions administratives.¹⁴

- **Tout le Canada**

Type d'organisation

Toutes les organisations, quel que soit leur type, doivent être des organisations à vocation sociale (OVS), conformément à la [définition du programme du FFS](#).

- **Organisation à but lucratif**

- o Les organisations à but lucratif sont des entreprises ou des sociétés qui sont organisées et exploitées dans le but de générer des profits.

- **Organisation sans but lucratif**

- o Les organisations sans but lucratif sont des associations, des clubs ou des sociétés qui ne sont pas des organismes de bienfaisance enregistrés ou des particuliers, mais qui sont organisées et opérées exclusivement pour le bien-être social, l'amélioration civique, le plaisir, les loisirs ou tout autre but à l'exception du profit. Les organisations sans but lucratif peuvent être constituées en société ou non constituées en société.

- **Coopérative**

- o Une coopérative est une association de personnes réunies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement, constituée en vertu d'une législation spécifique (par exemple, la *Loi canadienne sur les coopératives*) au niveau provincial, territorial ou fédéral. Selon la législation en vigueur, les coopératives peuvent être des entités à but lucratif ou sans but lucratif.

- **Organisme de bienfaisance**

- o Les organismes de bienfaisance sont enregistrés à ce titre auprès de l'Agence du revenu du Canada et possèdent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

¹⁴ De la [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour le Nord et Sud](#)

Populations principales desservies¹⁵

Les populations principales desservies font référence à la ou aux populations principales que l'IFS ou l'OVS vise à servir avec ses produits et/ou services. Les populations principales desservies devraient être clairement identifiables à partir de l'énoncé de mission d'un SFI ou d'une OVS, des documents opérationnels et/ou des communications publiques.

- **Population générale**

- o Canadiens et personnes vivant au Canada en général.

- **2SLGBTQIA+**¹⁶

- o Les personnes qui s'identifient comme étant bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes, asexuelles et autres (« + »).
 - ***Bispirituel.le*** – Terme utilisé pour décrire, de façon générale, des concepts traditionnels présents dans de nombreuses cultures autochtones. C'est une identité propre à la culture que certains Autochtones utilisent pour désigner une personne dont l'identité de genre, l'identité spirituelle ou l'orientation sexuelle comprend à la fois un esprit masculin et un esprit féminin.
 - ***Lesbienne*** – De façon générale, femme qui est attirée sexuellement et romantiquement par les femmes.
 - ***Gai.e*** – Personne qui est sexuellement ou romantiquement attirée par des personnes du même sexe ou de la même identité de genre. Traditionnellement, cette identité était réservée aux hommes, mais le terme a été adopté par les personnes de toutes les identités de genre.
 - ***Bisexuel.le*** – Personne qui est sexuellement ou romantiquement attirée par deux identités de genre ou plus.
 - ***Transgenre*** – Personne dont l'identité de genre diffère de celle qui est généralement associée au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
 - ***Queer*** – Terme autrefois méprisant utilisé comme insulte à l'égard des personnes 2ELGBTQI+; il est maintenant réclamé par de nombreuses personnes 2ELGBTQI+ comme façon positive de se décrire, et comme façon d'inclure les nombreuses identités diverses qui ne sont pas couvertes par les acronymes 2ELGBTQI+ les plus fréquents.

¹⁵ Bon nombre des définitions de ce champ de données se chevauchent avec celles des groupes méritant l'équité.

¹⁶ De la [Terminologie 2ELGBTQI+ – Glossaire et acronymes fréquents – Canada.ca](#)

- **Intersexué.e** – Terme général désignant divers types de différenciation biologique du sexe. Les personnes intersexuées ont des variantes dans leurs caractéristiques sexuelles, notamment les chromosomes, les organes reproducteurs internes, les organes génitaux ou les caractéristiques sexuelles secondaires (par ex., la masse musculaire, les seins) relevant de ce qui est généralement classé comme étant masculin ou féminin.
- **Asexuel.le** – Une personne qui ne ressent aucune attirance sexuelle et ne souhaite pas s'exprimer sexuellement. L'orientation sexuelle et romantique des personnes asexuelles peut varier (par ex., asexuel biromantique), et elles peuvent avoir des partenaires sexuels ou romantiques.
- + – Le « + » représente les personnes qui utilisent d'autres termes pour désigner leur identité de genre ou leur orientation sexuelle.
- o **REMARQUE :** La terminologie 2SLGBTQIA+ évolue continuellement. En conséquence, il est important de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que ces définitions constituent un point de départ pour comprendre les identités 2SLGBTQI+. Différentes personnes et communautés 2SLGBTQI+ peuvent avoir des compréhensions plus larges ou plus spécifiques de ces termes.
- **Personnes de diverses identités de genre : Non-binaire**
 - o Terme qui fait référence à une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à une compréhension binaire du genre (soit homme ou femme). Il s'agit d'une identité de genre qui peut comprendre des éléments des genres masculin, féminin, androgyne, fluide, multiple, et même d'aucun genre, ou d'un autre genre qui ne s'inscrit pas dans le spectre « homme-femme ».¹⁷
- **Personnes de diverses identités de genre : Agenre**
 - o Les personnes qui ne s'identifient pas à un genre particulier.¹⁸
- **Personnes de diverses identités de genre : Autres**
 - o Des personnes dont l'identité de genre ne s'aligne avec aucune des autres options fournies.
- **Personnes noires**
 - o Personne qui appartient à l'un des divers groupes de population, notamment d'ascendance africaine, auxquels on associe souvent une peau foncée, mais qui en

¹⁷ De la [Terminologie 2ELGBTQI+ – Glossaire et acronymes fréquents – Canada.ca](#)

¹⁸ Traduction de [AGENDER | Signification en anglais – Dictionnaire Cambridge](#)

réalité sont composés de personnes ayant une grande diversité de couleurs de peau.¹⁹

- **Autochtones : Premières Nations**

- o Au Canada, les peuples autochtones qui font partie d'une Première Nation ou dont les ancêtres faisaient partie d'une Première Nation. Les Premières Nations comprennent les Indiens inscrits et non inscrits et les Indiennes inscrites et non inscrites.²⁰

- **Autochtones : Inuits**

- o Au Canada, peuple autochtone qui habite ou habitait traditionnellement les régions du Nord et les côtes arctiques du Canada, c'est-à-dire l'Inuit Nunangat, et dont les membres sont unis par une origine, une histoire et une culture communes.²¹

- **Autochtones : Métis**

- o Au Canada, peuple autochtone dont les membres sont d'ascendance européenne et de Premières Nations mixte, sont unis par une origine, une histoire et une culture communes, et sont généralement acceptés par la Nation Métis.²²

- **Autres personnes racisées**

- o Des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche²³.

- **Immigrant.es, réfugié.es et nouveaux/nouvelles arrivant.es de première génération**

- o ***Immigrant.es de première génération*** – Personnes nées à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont ou qui ont déjà été des immigrants au Canada.²⁴
- o ***Réfugié.es*** – Des personnes qui ont été forcées de fuir la persécution dans leur pays d'origine. Cela inclut les réfugié.es au sens de la Convention (tels que définis

¹⁹ Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlangues.gc.ca\)](https://noslangues-ourlangues.gc.ca/)

²⁰ Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlangues.gc.ca\)](https://noslangues-ourlangues.gc.ca/)

²¹ Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlangues.gc.ca\)](https://noslangues-ourlangues.gc.ca/)

²² Du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion \(noslangues-ourlangues.gc.ca\)](https://noslangues-ourlangues.gc.ca/)

²³ Référez-vous à [la définition de « minorité visible » de Statistique Canada](#)

²⁴ De la [Classification du statut de génération - 1 - Première génération \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca/)

par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* [L.C. 2001, ch. 27]) et les demandeurs/demandeuses d'asile.

- o **Nouveaux/nouvelles arrivant.es** – Immigrant.es et réfugié.es qui sont au Canada depuis moins de cinq ans.
- **Familles monoparentales**
 - o Familles ou foyers où il y a un parent présent ou vivant là. Le parent seul, ou célibataire, peut être de n'importe quel sexe ou genre, de n'importe quelle ethnie et de n'importe quelle sexualité. Ce parent n'a pas non plus besoin d'être un parent lié par le sang pour être classé comme parent.
- **Communautés du Nord canadien**
 - o Les communautés situées dans le Nord du Canada et les personnes vivant dans le Nord du Canada, qui est défini comme suit :
 - Les trois territoires canadiens (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), ainsi que l'extrémité nord de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Nord est basé sur des définitions déterminées par les provinces qui reflètent généralement les régions administratives.²⁵
- **Communautés de langue officielle en situation minoritaire**
 - o Au Canada, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont principalement des francophones vivant en dehors de la province de Québec et des anglophones vivant dans la province de Québec.
- **Personnes en situation d'itinérance ou d'insécurité du logement**²⁶
 - o Des personnes sans logement stable, sûr, permanent et approprié, ou sans perspective, moyens et capacité immédiates d'en acquérir un.
 - o L'itinérance et l'insécurité du logement englobent une gamme de situations de vie physiques, y compris :
 - L'itinérance hors refuge, ou le sans-abrisme absolu où la personne vit dans la rue ou dans des lieux non destinés à l'habitation humaine;
 - L'itinérance dans un refuge d'urgence, y compris le cas de ceux qui séjournent dans des refuges de nuit pour les personnes sans-abri, ainsi que des refuges pour les personnes touchées par la violence familiale;

²⁵ De [Variante de la Classification géographique type \(CGT\) 2021 pour le Nord et Sud – N – Nord \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-629-x/2021001/article/00001-eng.htm)

²⁶ Tiré de [COHomelessdefinition.pdf \(homelessshub.ca\)](https://www.homelessshub.ca/homelessdefinition.pdf)

- L'hébergement provisoire, se référant aux personnes dont l'hébergement est temporaire ou pour lesquelles il y a un manque de sécurité d'occupation d'un logement, et enfin;
 - À risque d'itinérance, se référant aux personnes qui ne sont pas sans-abri, mais dont la situation économique et/ou de logement actuelle est précaire ou ne respecte pas les normes de santé publique et de sécurité.
- **Personnes en situation de faible revenu**
 - o Les personnes en situation de faible revenu, tel que défini par l'un des plusieurs indicateurs ou seuils relatifs utilisés par le gouvernement du Canada pour mesurer le faible revenu : les seuils de faible revenu (SFR), la mesure du panier de consommation (MPC) et/ou la mesure du faible revenu (MFR).²⁷
 - **Personnes ayant des problèmes cognitifs ou de santé mentale**
 - o Personnes vivant avec des handicaps, des déficiences et/ou des limitations fonctionnelles liées à des problèmes cognitifs, d'apprentissage, de communication ou de santé mentale, qu'ils soient apparents ou non, et de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui entravent leur pleine et égale participation à la société lorsqu'elles sont confrontées à un obstacle.
 - **Personnes vivant avec des handicaps physiques, sensoriels ou liés à la douleur**
 - o Personnes vivant avec des handicaps, des déficiences et/ou des limitations fonctionnelles liées à des problèmes physiques, sensoriels ou liés à la douleur, qu'ils soient apparents ou non, et de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui entravent leur pleine et égale participation à la société lorsqu'elles sont confrontées à un obstacle.
 - **Personnes vivant avec une maladie terminale ou chronique**
 - o Personnes vivant avec des handicaps, des déficiences et/ou des limitations fonctionnelles liées à une maladie terminale ou chronique, qu'elle soit apparente ou non, et de nature permanente, temporaire ou épisodique, qui entravent leur pleine et égale participation à la société lorsqu'elles sont confrontées à un obstacle.
 - **Personnes d'âge avancé (65 ans et plus)**
 - o Les personnes âgées de 65 ans et plus.

²⁷ Tiré du [Document d'information sur la pauvreté au Canada – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/document/information/pauvrete/pauvrete.html)

- **Personnes sans diplôme d'études supérieures**
 - o Les personnes qui n'ont pas terminé d'études universitaires, collégiales ou postsecondaires.
- **Survivant.es de la violence domestique, d'agressions sexuelles, d'abus ou de harcèlement**
 - o Les personnes qui s'identifient comme étant des survivant.es de violence domestique, y compris la violence entre partenaires intimes, l'agression sexuelle, le harcèlement et/ou la traque.
- **Femmes (cisgenres et transgenres)**
 - o Toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes, qu'elles soient des femmes cisgenres ou des femmes transgenres.
- **Enfants (0-15 ans)**
 - o Toute personne âgée de 0 à 15 ans.
- **Jeunes (15-24 ans)**
 - o Toute personne âgée de 15 à 24 ans.

Intermédiaires de finance sociale (IFS)

« **Intermédiaire de finance sociale** » (IFS) désigne des entités financières (par exemple, des fonds de prêt communautaire, des fonds de capital de risque, des fonds de logement, des coopératives de crédit) qui collectent des fonds auprès d'investisseurs pour réaliser des investissements en finance sociale.

Investissements en finance sociale

Les **investissements dans les finances sociales** sont des investissements réalisés dans le but de générer des répercussions sociales et/ou environnementales en même temps que des rendements financiers. Aux fins du Programme, un investissement sera considéré comme un investissement en finance sociale s'il peut être classé dans la catégorie B3 et supérieure ou C1 et supérieure de la classification d'impact du Projet de gestion de l'impact. Un investissement en finance sociale peut être réalisé dans a) un intermédiaire de finance sociale, b) une organisation à vocation sociale, ou c) un projet de finance sociale.

Organisations à vocation sociale

Les **organisations à vocation sociale** sont des organisations dédiées à un objectif social ou environnemental clairement défini. Pour être considéré comme social ou environnemental, l'objectif d'une organisation doit viser à produire de meilleurs résultats dans un domaine lié au bien-être des personnes et des communautés, y compris, mais sans s'y limiter : la fourniture innovante de services sociaux, de santé et de logement; la prévention ou la réduction de la pauvreté; la préservation de l'environnement naturel; le soutien à l'engagement et à la participation civiques; l'avancement des arts, des sports, des sciences, de l'éducation ou des connaissances; ou la fourniture de soutiens aux personnes en situation de vulnérabilité.

Les résultats sociaux ou environnementaux doivent être à un niveau où une personne raisonnable considérerait leur réalisation comme le principal objectif et non comme accessoire à la mission de l'organisation. Par exemple, la création d'emplois, la prestation de formation, la création d'avantages financiers ou la compensation écologique qui peuvent survenir comme sous-produit des activités de l'organisation ne constitueraient pas une démonstration suffisante de la vocation pour qualifier l'organisation d'organisation à vocation sociale.

En plus d'avoir un objectif social ou environnemental clairement démontrable, une organisation à vocation sociale peut également avoir un objectif de profit (c'est-à-dire générer des profits pour des particuliers, des propriétaires et des membres).

Une organisation à vocation sociale peut être un organisme de bienfaisance enregistré, une organisation sans but lucratif, une coopérative sans but lucratif, une coopérative à but lucratif, une société hybride ou une entreprise à but lucratif. Une organisation à vocation sociale est autonome du gouvernement, sauf si ce gouvernement est un gouvernement autochtone. Une entreprise ne sera pas automatiquement considérée comme une organisation à vocation sociale en raison de sa propriété collective (par exemple, une entreprise détenue par la communauté, une entreprise détenue par une bande ou une coopérative).

Il est prévu que, généralement, l'objectif de l'organisation à vocation sociale ne soit pas de réaliser d'autres investissements financiers sociaux dans d'autres entités ou personnes, auquel cas elle serait considérée comme un intermédiaire de financement social.

Projets de finance sociale

Les **projets de finance sociale** doivent avoir un objectif social et/ou environnemental clairement défini.

Un projet peut être considéré comme ayant un but social et/ou environnemental s'il vise à produire des résultats liés au bien-être des personnes et des communautés. Les résultats sociaux ou environnementaux doivent être à un niveau où une personne raisonnable considérerait leur réalisation comme le principal objectif et non comme accessoire à l'objectif du projet. Par exemple, la création d'emplois, la prestation de formation, la création d'avantages financiers ou la compensation écologique qui pourraient survenir comme sous-produit des activités du projet ne constitueraient pas une démonstration suffisante de l'objectif pour qualifier le projet en tant que projet de finance sociale.

Les projets de finance sociale sont généralement des occasions d'investissement ayant une portée et une échelle dépassant celles d'un intermédiaire de finance sociale ou d'une organisation à vocation sociale typique. De nombreux types d'entités peuvent participer à un projet de financement social, notamment des intermédiaires de finance sociale, des organisations à vocation sociale, des gouvernements, des entreprises sans but lucratif ou à but lucratif.

À des fins d'illustration, un projet de finance sociale peut inclure, par exemple :

- Un financement axé sur les résultats lié à l'atteinte d'objectifs sociaux et/ou environnementaux; ou
- De grands projets immobiliers, d'infrastructure ou de ressources naturelles dont les résultats sociaux et/ou environnementaux sont clairement démontrables lorsque l'investissement est garanti par un actif et que le remboursement est géré par l'intermédiaire des flux de trésorerie générés par le projet.

On s'attend à ce que, dans la plupart des cas, l'objectif du projet de finance sociale ne soit pas de réaliser d'autres investissements en finance sociale dans d'autres entités ou personnes. Dans certains cas, un projet de financement social peut faire d'autres investissements dans d'autres entités ou personnes, mais seulement lorsque le projet bénéficie à des personnes ou à des communautés ayant un objectif social ou environnemental clairement défini dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation et le logement. À des fins d'illustration, cela peut inclure des projets de microfinance ou de garantie de loyer.